



> Exercer son mandat

La loi littoral

OBJECTIFS

S'appliquant aux côtes métropolitaines et d'outremer, la loi Littoral associe des principes, parfois contradictoires, d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral avec pour objectifs de préserver les espaces rares et sensibles, gérer de façon économe la consommation d'espace par l'urbanisation et les aménagements touristiques notamment, ouvrir plus largement le rivage au public, comme les plages, afin d'accueillir en priorité sur le littoral les activités dont le développement est lié à la mer.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'exposés théoriques et d'échanges.

PROGRAMME

- Présentation.
- Quelques éléments de contexte.
- L'esprit et les objectifs de la loi Littoral.
- Les principaux apports de la loi Littoral.
- Les limites de la loi Littoral.
- Les nouveaux enjeux du littoral.
- Les évolutions législatives depuis la loi Littoral.
- Focus sur la loi Elan.
- Conclusion



Une demie-journée : 3 heures



Individuel : 240 € - (prise en charge DIF Elus)
Groupe intra : 720 €



Jean-François RAPIN,
Sénateur du Pas-de-Calais et
Président de l'ANEL (Association
Nationale des
Elus du Littoral)

Philippine VAN DER MEULEN,
Collaboratrice parlementaire



DATES :

Nous consulter
Boulogne s/Mer - Calais - Dunkerque

Formation collective :
12 participants au maximum

> Contacts

Djamila Colmann
Ingénieure de formation

Tristan Réguème
Assistant à la commercialisation

formation-elus@univ-littoral.fr
03 28 23 70 92